

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Liberté Égalité Fraternité

> Bureau de la réglementation et de la citoyenneté Section élections

Strasbourg, le

26 MAY 2023

ARRÊTÉ

modifiant la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de PLAINE

La préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

VU l'arrêté du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

VU l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de PLAINE ;

VU les résultats de l'élection municipale partielle intégrale du 29 janvier 2023 dans la commune de PLAINE ;

VU les propositions de la maire de PLAINE;

VU la désignation des représentants par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}</u>: Les personnes suivantes sont nommées membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de PLAINE :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal	Monsieur ACKER Christophe	Monsieur GRANDADAM Jean-Marie
Délégué de l'administration	Madame SABOS Solange	Monsieur BARESCH Michel
Délégué du tribunal judiciaire de Saverne	Madame TINTINGER Françoise	Monsieur PREISEMANN Gilbert

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de PLAINE.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et la maire de PLAINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Pour la Préféré par délégation le Secrétaire Général

Mathieu DUHAMEL